

Le filicide dans la longue durée

MARIE-AIMÉE CLICHE, *Fous, ivres ou méchants ? Les parents meurtriers au Québec, 1775-1965*, Montréal, Boréal, 2011, 280 pages

Donald Fyson

Volume 6, Number 3, Summer 2012

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/66810ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Ligue d'action nationale

ISSN

1911-9372 (print)

1929-5561 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Fyson, D. (2012). Review of [Le filicide dans la longue durée / MARIE-AIMÉE CLICHE, *Fous, ivres ou méchants ? Les parents meurtriers au Québec, 1775-1965*, Montréal, Boréal, 2011, 280 pages]. *Les Cahiers de lecture de L'Action nationale*, 6(3), 27–27.

LE FILICIDE DANS LA LONGUE DURÉE

Donald Fyson

MARIE-AIMÉE CLICHE

FOUS, IVRES OU MÉCHANTS ? LES PARENTS MEURTRIERS AU QUÉBEC, 1775-1965

Montréal, Boréal, 2011, 280 pages

Marie-Aimée Cliche est une historienne de la famille, de l'enfance et de la religion qui travaille sur le Québec dans la longue durée. Ses recherches antérieures portent sur des sujets comme l'infanticide entre 1660 et 1969, l'évolution de la compréhension de la notion des limbes entre 1702 et 1952 ou encore les mères célibataires du Régime français jusqu'au début des années 1970. Après un livre sur la violence familiale envers les enfants entre 1850 et 1969, elle nous offre maintenant une étude plus ciblée : *Fous, ivres ou méchants? Les parents meurtriers au Québec, 1775-1965*.

Le livre repose sur 140 affaires de « filicide » concernant 192 enfants. Le filicide est, pour Cliche, la mise à mort d'enfants (autres que les nouveau-nés) par leurs parents. Les cas proviennent surtout des archives judiciaires et des journaux. Un premier chapitre dresse un tableau quantitatif d'ensemble : quels parents tuent (les mères un peu plus que les pères), comment et pourquoi ? S'ensuivent quatre chapitres chronologiques qui marient des présentations détaillées de causes représentatives, au Québec et ailleurs, avec des explorations du contexte social, psychiatrique et juridique plus large. Le premier chapitre, qui traite de la période s'étendant de 1775 à 1875, décrit une société qui ignore presque totalement le filicide, pendant que les notions de folie criminelle sont en transformation en Europe. Le deuxième chapitre, qui couvre les années 1875 à 1920, porte sur la « découverte » des enfants martyrs, et ce dans la foulée de la montée des préoccupations sociales et médicales pour le bien-être des enfants et des luttes contre l'alcool. Le troisième décrit la sensibilisation sociale au filicide de 1920 à 1945, à la suite de l'affaire Aurore Gagnon. Enfin, le dernier chapitre, qui s'étend jusqu'en 1965, traite de la généralisation des explications psychologiques ainsi que de la découverte et de la lente acceptation du syndrome de l'enfant battu.

Dans l'ensemble, Cliche a préparé une étude très utile d'un phénomène souvent occulté. Soulignons notamment sa conclusion, selon laquelle le filicide et son traitement sont fortement conditionnés par le genre. Les motifs des pères sont différents de ceux des mères (ils usent d'une violence plus instrumentale) et la réaction sociale, scientifique et juridique varie considérablement selon le genre du meurtrier (les mères

sont généralement traitées avec moins de sévérité). La perspective comparée ancrée dans la longue durée est également rafraîchissante. Toutefois, *Fous, ivres ou méchants?* montre également les inconvénients d'une telle approche, du moins pour l'historien qui se réclame d'une recherche empirique exhaustive, comme le fait l'auteure. Aborder la longue durée dans une perspective comparée oblige le chercheur à développer une expertise dans une large gamme de sources et d'études, défi majeur que ce livre n'a pas entièrement relevé.

Aborder la longue durée dans une perspective comparée oblige le chercheur à développer une expertise dans une large gamme de sources et d'études, défi majeur que ce livre n'a pas entièrement relevé.

Il est donc surprenant de ne trouver dans le livre aucune mention de plusieurs études majeures pertinentes. Pensons, entre autres, au doctorat d'Ian Pilarczyk sur la violence familiale à Montréal de 1825 à 1850, ou encore aux recherches de Sylvie Frigon, Beverly Boissery et Carolyn Strange sur les meurtrières québécoises et canadiennes. La lecture de ces études aurait permis de nuancer considérablement certains des propos du livre. Pilarczyk montre que, déjà avant 1850, la société québécoise se préoccupait de la maltraitance des enfants, contrairement à ce qu'affirme Cliche. Boissery et Strange expliquent, pour leur part, l'indulgence apparente des jurys envers les meurtrières par une fausse attitude chevaleresque dérivée de leur conception des rôles attribués à chaque genre. L'auteure peut être en désaccord avec ces études, mais elle ne peut pas simplement les ignorer.

Par ailleurs, Cliche semble avoir négligé certaines sources plus anciennes particulièrement pertinentes. Par exemple, elle affirme que les journaux québécois d'avant les dernières décennies du XIX^e siècle ne s'intéressent que très peu à la couverture des faits divers criminels. Elle commence donc sa recherche systématique dans les journaux à partir de 1879. Or, dès les années 1820, les journaux québécois, surtout ceux de langue anglaise (qu'elle a à peine consultés), accordent de plus en plus de place aux affaires criminelles, notamment les homicides. Elle déplore le « piètre état » des archives judiciaires antérieures au milieu du XIX^e siècle, ce qui expliquerait le peu de causes de filicide qu'elle a trouvées pour sa première période. Or, elle ne semble



pas avoir dépouillé les dossiers plutôt bien préservés de la Cour du Banc du Roi, principal tribunal à traiter des homicides avant 1850. Selon nos propres recherches dans ces différentes sources, non seulement y a-t-il des filicides encore plus anciens que celui qui marque le début du livre (déjà un en 1774 et même peut-être un en 1766) mais, pour la période s'étendant de 1774 à 1875, il y en a eu trois fois plus portés à l'attention du public que ceux identifiés dans le livre. Le nombre de mères et de pères accusés publiquement de filicide avant 1875, en tenant compte de la population, est alors du même ordre de grandeur que pour la période allant de 1875 à 1945, la période précédente n'étant caractérisée ni par l'ignorance, ni par l'indifférence. Le meurtre d'enfants qui ont dépassé leurs premiers jours n'a jamais été accepté au Québec.

D'autres problèmes affaiblissent l'analyse de l'auteure. Par exemple, avant 1892, le Québec n'est pas simplement soumis aux lois criminelles anglaises, comme l'affirme Cliche. Généralement, les modifications majeures des lois criminelles anglaises au XIX^e siècle ne se répercutent au Québec que si les législateurs d'ici décident de les adopter, ce qu'ils font souvent avec un retard plus ou moins grand. Ainsi, la loi anglaise de 1800 sur la folie criminelle n'est pas en vigueur au Québec avant l'adoption d'une loi semblable ici en 1851. Ou encore, elle affirme que les critères régissant la défense d'aliénation mentale sont interprétés de manière très rigide par les tribunaux. Or, Kimberley White a bien montré comment cette rigidité était souvent contournée en évitant un plaidoyer formel d'aliénation et en introduisant plutôt des concepts comme la responsabilité partielle.

Malgré ces réserves, ce livre de Marie-Aimée Cliche, comme ses autres études, reste un exemple fort valable d'histoire du Québec dans la longue durée, qui vaut le détour. ♦